



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignants : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 6459

Texte de la question

M Jean-Claude Gayssot appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation faite à une enseignante de Drancy. Quelques jours après la rentrée scolaire, l'intéressée, nommée à titre définitif sur une classe d'initiation, apprend la suppression de son poste malgré que les effectifs des années précédentes, dans cette commune, justifient le maintien de cette classe. La décision de M l'inspecteur d'academie n'a toujours pas été examinée en comité technique paritaire, cette structure n'ayant pas encore été réunie en Seine-Saint-Denis. Prenant en compte l'intérêt des élèves, dans le respect de la réglementation, une solution a été proposée : cette enseignante pourrait assurer une demi-décharge de direction et une demi-CLIN sur l'école où elle est régulièrement nommée. Cette proposition constructive et responsable a été rejetée par M l'inspecteur d'academie. Parallèlement, l'enseignante concernée est l'objet de tracasseries administratives et de pressions pour la contraindre à quitter son poste et son école. En conséquence, il lui demande quelles mesures concrètes et rapides il compte prendre pour que les droits de cette institutrice soient respectés, que la réglementation soit appliquée ; qu'elle continue à enseigner sur le poste de la classe d'initiation sur lequel elle a été nommée.

Texte de la réponse

Reponse. - S'agissant d'une situation individuelle particulière, M Gayssot est invité à saisir directement le ministre de l'éducation nationale en précisant le nom de l'intéressée afin qu'il puisse lui être répondu en toute connaissance de cause.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6459

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3499